



Construction d'une maison en terre sur terrain agricole

Par **jo31**, le **31/01/2016** à **14:27**

Bonjour,

J'ai pour projet d'acquérir un terrain agricole afin d'y vivre. L'idée première était d'y installer un mobil home.

Le projet évoluant, j'aimerais être autosuffisant au maximum et construire une maison "hobbit" en terre.

Faut il un permis de construire pour ce genre d'habitation? Ou bien la réglementation est la même que pour les mobilhome, yourtes et autres habitations nomade?

Cordialement.

Par **morobar**, le **31/01/2016** à **15:44**

Bonjour,

Quel est donc le mot dont vous ne connaissez pas le sens, dans "terrain agricole" ?
Toute construction même dite légère sera soumise à autorisation administrative.

Par **amajuris**, le **31/01/2016** à **16:19**

Bonjour,
Il vous faut un permis de construire donc ce n'est pas gagné pour votre projet sur un terrain agricole.
Salutations

Par **talcoat**, le **31/01/2016** à **18:26**

Bonjour,
Pour construire en zone agricole (sauf STECAL art. L 123-1-5) il faut que le bâtiment soit nécessaire à l'exploitation agricole.